



AVIS DE CONCOURS SUR ÉPREUVES D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Au titre de l'année 2023, les Centres de Gestion de la Région Normandie organiseront conjointement, le concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions c'est-à-dire le 20 octobre 2022, justifiant au 1^{er} janvier 2023 de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique de catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau III (CAP, BEP) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

En vertu du décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu Code du Sport, Titre II, Chapitre I, article L. 221-3 sans remplir les conditions de diplômes.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins soit d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Spécialités ouvertes	CDG organisateurs	Type de concours		
		Interne	Externe	3 ^{ème} concours
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	CDG 76	37	25	
Environnement, hygiène	CDG 50	10	7	1
Logistique, sécurité	CDG 27	5	2	
Restauration	CDG 27	9	6	
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	CDG 14	9	6	3
Espaces naturels, espaces verts	CDG 61	12	8	

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : Le Jeudi 26 janvier 2023 (les épreuves se dérouleront sur le département du Centre de Gestion organisateur de la spécialité).

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du Mardi 6 septembre 2022 au Mercredi 12 octobre 2022

- * Soit lors d'une **préinscription sur le site internet**¹ du Centre de Gestion organisateur de la spécialité choisie par le candidat et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- * Soit **par voie postale**² : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège au de Gestion organisateur de la spécialité,
- * Soit à l'**accueil du Centre de Gestion**³ **organisateur de la spécialité**. Un ordinateur sera mis à la disposition des candidats. Si nécessaire, des agents du CDG pourront accompagner les candidats dans cette démarche,

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : Jeudi 20 octobre 2022

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription au **Centre de gestion organisateur de la spécialité choisie**.

- * Soit **par voie dématérialisée**⁴ : Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du Centre de Gestion organisateur de la spécialité concernée **et** devra impérativement clôturer/valider son inscription au plus tard le 20/10/2022 (avant minuit, heure métropolitaine) pour les Centres de Gestion suivants : **CDG 76, CDG 14, CDG61 et CDG 27**.

ATTENTION : La pré-inscription sera automatiquement annulée pour les candidats qui n'auront pas clôturé/validé l'inscription dans le délai requis. (Voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG organisateur).

- * Soit **par voie postale**² à l'adresse du Centre de Gestion organisateur de la spécialité,
- * Soit à l'**accueil du Centre de Gestion**³ **organisateur de la spécialité**,

La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG organisateur de la spécialité, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complété et signé, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat.

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone ou courriel.

CDG 14	2 impasse Initialis - CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
CDG 76	40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE
CDG 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex
CDG 61	rue François Arago – 61250 VALFRAMBERT
CDG 50	139 rue Guillaume Fouace – CS 12309 - 50009 SAINT LO Cedex.

¹ date limite de retrait des dossiers (au plus tard le 12/10/2022 avant minuit)

² cachet de la poste faisant foi ou preuve de dépôt

³ aux horaires d'ouverture

⁴ clôture des inscriptions (au plus tard le 20/10/2022 avant minuit)